



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement
local et de l'environnement
Affaire suivie par : nadia.boumellassa@indre.gouv.fr

Le Préfet

Châteauroux, le **10 JUIL. 2023**

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien situé sur le territoire de la commune de Chaillac, s'est tenue du mardi 30 mai 2023 - 09h30 au vendredi 30 juin 2023 - 17h00 inclus.

Le nombre d'observations vous a conduit, par courriel du 5 juillet 2023, à solliciter un délai de **dix jours supplémentaires** pour la remise de votre rapport et de vos conclusions.

Conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, j'ai demandé l'aval du pétitionnaire. Ce dernier m'a répondu favorablement.

Ainsi, je vous accorde la possibilité de remettre lesdits documents, au plus tard, le jeudi 10 août 2023.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,


Nadine CHAIB

M. Gilles BOURROUX
Président de la commission d'enquête